

## Communiqué de presse

### **Nouvelle-Aquitaine – Programme « Petites Villes de Demain » : la Banque des Territoires, le Conseil départemental de la Dordogne et le préfet de la Dordogne signent une convention de partenariat à Périgueux.**



Périgueux, le 18 mai 2021

**Partenaires du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) porté par l'Etat et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires et le Conseil départemental de la Dordogne se mobilisent au service des territoires périgourdins.**

**20 communes ont été retenues pour intégrer ce programme : Beaumontois en Périgord, Brantôme-en-Périgord, Excideuil, Eymet, Issigeac, La Roche-Chalais, Lalinde, Lanouaille, Le Buisson-de-Cadouin, Mussidan, Nontron, Pays de Belvès, Ribérac, Saint-Aulaye-Puymangou, Saint-Cyprien, Terrasson-Lavilledieu, Thenon et Thiviers. Parmi elles, Sarlat-la-Canéda et Montpon-Ménéstérol ont également été retenues dans le cadre de l'AMI de la Région Nouvelle Aquitaine.**

Reconnus comme interlocuteurs de proximité, le Département de la Dordogne et la Banque des Territoires s'engagent dans un partenariat de consolidation du maillage local, essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale.

Le Département de la Dordogne apportera aux villes bénéficiaires du programme « Petites Villes de Demain », les financements proposés par la Banque des Territoires pour leurs études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques sur la base d'une enveloppe globale de 935 K€ réservée au département de la Dordogne sur la période 2021-2026, dont 280 500 € dès la première année. Le soutien à l'ingénierie des villes lauréates est complété par un financement de l'Etat à hauteur de 75 % des postes de chefs de projets (financement réparti entre l'ANAH, la Banque des Territoires et l'ANCT).

Dans ce département, les 20 communes (regroupées dans 13 EPCI) ont été proposées par le préfet et désignées lauréates du dispositif « Petites Villes de Demain » par la ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault. Parmi elles, 2 villes (Sarlat-la-Canéda et Montpon-Ménéstérol) ont également été retenues dans le cadre de l'AMI de la région Nouvelle-Aquitaine et seront accompagnées dans le cadre d'un partenariat spécifique liant la Banque des Territoires et le Conseil régional.

Cette mobilisation de la Banque des Territoires s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du plan de relance de la Caisse des Dépôts et dans son action en faveur de territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

Pour le Département de la Dordogne, ce partenariat prolonge son engagement de plusieurs années au service de la revitalisation des centres-bourgs pour consolider un maillage local essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale.

Le préfet de la Dordogne, délégué territorial de l'ANCT, assure le pilotage départemental de la mise en œuvre du programme Petites Villes de demain, ainsi que la coordination entre les différents acteurs.

### **L'ingénierie vise à :**

- Aider au diagnostic des territoires et des secteurs d'activités
- Accompagner la conception et le pilotage de projets de territoire
- Accélérer la transformation du parc de logements
- Maintenir et développer les commerces et les services de proximité
- Encourager l'adoption de pratiques écologiques
- Valoriser le patrimoine et les habitants
- Apporter des solutions innovantes au service des projets des collectivités locales

### **Le programme Petites villes de demain**

Petites villes de demain est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales de moins de 20 000 habitants et présentant des signes de vulnérabilité. Nouvel instrument au service du Plan de relance, ce programme a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial. Ce programme articule des moyens d'actions locaux et nationaux, pour permettre aux petites villes lauréates de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat municipal.

Petites villes de demain s'inscrit ainsi dans le prolongement des actions engagées par l'Etat et les collectivités depuis plusieurs années (expérimentation centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'Industrie), avec l'appui de la Banque des Territoires, en vue d'accompagner les dynamiques locales et relancer au travers de programmes d'appui nationaux une politique ambitieuse d'aménagement du territoire. Dispositif sur mesure, qui reconnaît à chaque territoire ses enjeux propres, l'ambition de ce programme est d'intervenir en complémentarité des dispositifs de soutien aux petites centralités portées par les collectivités, notamment les conseils départementaux et régionaux.

### **Le soutien de la Banque des Territoires au programme Petites villes de demain**

La Banque des Territoires mobilise sur le plan national 300 M€ dont 100 M€ d'investissement dans les projets locaux et 200 M€ de crédits d'ingénierie pour aider à la structuration et au démarrage des projets dans les 1 000 petites villes lauréates du dispositif. Concrètement, elle :

- participe au financement des postes de chefs de projets (dans la limite de 25%)
- cofinance des études stratégiques et pré-opérationnelles (dans la limite de 50%)
- mobilise ses propres marchés à bons de commande pour réaliser à sa charge certaines études ou soutien en ingénierie que le programme justifie

La convention de partenariat a été signée ce jour par Frédéric Perissat, préfet de la Dordogne, délégué territorial de l'ANCT, Germinal Peiro, président du conseil départemental de la Dordogne et Patrick Martinez, directeur régional de la Banque des Territoires.

---

### **A propos du Conseil départemental de la Dordogne**

L'action du Conseil départemental de la Dordogne s'articule autour de plusieurs compétences obligatoires et optionnelles. Au titre des compétences obligatoires, il est notamment chargé de l'action sociale (Revenu de solidarité active, Allocation personnalisée à l'autonomie, Prestation de compensation du handicap, Aide Sociale à l'Enfance), de l'entretien des routes départementales (5.000 km en Dordogne) et des collèges (38 collèges publics). En dehors de ces missions, le Département intervient également, au titre de ses compétences facultatives, auprès des communes et des intercommunalités et accompagne le tissu associatif sportif et culturel.

### **A propos de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires**

Mise en place le 1er janvier 2020, l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire pour les collectivités locales. Sa création marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires.

L'ANCT est localement représentée par le préfet, délégué territorial de l'Agence. Le préfet, délégué territorial, mobilise les compétences nécessaires au sein des services de l'État, des opérateurs (Anah, Anru, Ademe, Cerema, Banque des Territoires...) et des acteurs volontaires pour participer aux projets portés par les collectivités.

### **A propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 36 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

**Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.**

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) |  @BanqueDesTerr

**Contacts presse :**

**Préfecture de la Dordogne**

Aurélia Paillot, bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-communication@dordogne.gouv.fr) 05 53 02 24 07

 [@Prefet24](https://twitter.com/Prefet24)

**Conseil départemental de la Dordogne**

Ewen Cousin, chargé de communication et des relations presse : [e.cousin@dordogne.fr](mailto:e.cousin@dordogne.fr) – 06 70 56 27 21

 [@cddordogne](https://twitter.com/cddordogne)

**Banque des Territoires Nouvelle-Aquitaine– Groupe Caisse des Dépôts**

Pascale Artaz : [pascale.artaz@caissedesdepots.fr](mailto:pascale.artaz@caissedesdepots.fr) – 05.56.00.01.93

 [@BdT\\_NAquitaine](https://twitter.com/BdT_NAquitaine)